

## Thème : Actualité légale et réglementaire en droit du travail

**Date :** Mercredi 13 décembre 2023 de 14h à 17h

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

**Objectifs :**

*Connaissance, assimilation et pratique de l'actualisation des connaissances en droit social.*

### Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

- Actualité législative
- Actualité réglementaire

➤ **Moyens pédagogiques :** Support PowerPoint et animation

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenants

- Maître Damien CHENU, Avocat au barreau de Tours, Maître de conférences à l'Université d'Orléans
- Monsieur Alexandre DAVID, Président de la Chambre Sociale de la Cour d'Appel d'Orléans

**Informations importantes :**

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau » Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.